

2016-205

COMMUNE DE SALLEBOEUF
Département de la Gironde
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 décembre 2016

L'an deux mille seize, le douze du mois de décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALLEBOEUF, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Marc AVINEN, Maire,

Date de convocation : 06/12/2016

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Présents : Denis ALLIOT, Philippe AUBAULT, Maryse AUBIN, Marc AVINEN, Marie-Odile DASQUE, Juliette DUPUY, Pierre DUPUY, Nathalie FABER, Catherine GAUTHIER, David LUSSAC, Vincent MANO, Louis-Pierre NOGUEROLLES, Alban SARO, Patrick SELIER, Laurence VALIERGUE, Jean-Claude WEGMULLER.

Absents excusés : Martine BOCLET.

Ont donné procuration : Evelyne LAVIE à Marc AVINEN, Fenella VALENCIA à Maryse AUBIN.

Secrétaire de séance : Maryse AUBIN

N° D2016-165

Objet : Concession du service public d'assainissement – Approbation du choix du délégataire

PREAMBULE :

La commune de Salleboeuf est compétente en matière d'assainissement collectif sur son territoire.

La commune a délégué la gestion de son service public d'assainissement à la société NANTAISE DES EAUX SERVICES, par le biais d'un contrat d'affermage qui a pris effet le 1er janvier 2004 pour une durée de 12 ans. Le contrat a fait l'objet de 3 avenants dont le dernier a acté sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2016.

Par une délibération en date du 17 mai 2016, au vu du rapport qui lui a été présenté, le Conseil Municipal a décidé de reconduire le mode de gestion par concession de service public et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation en ce sens, conformément aux articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans ce cadre, il a été procédé aux opérations suivantes :

- Publication d'un avis de publicité dans le "BOAMP" le 13 juillet 2016,
- Ouverture des plis contenant les candidatures et sélection des candidats par la Commission d'ouverture de plis le 12 septembre 2016,
- Ouverture des plis contenant les offres des candidats admis à participer à la consultation par la Commission d'ouverture de plis le 12 septembre 2016,
- Analyse des offres et émission d'un avis à l'intention de Monsieur le Maire par la Commission d'ouverture de plis le 05 octobre 2016,
- Négociation librement organisée par Monsieur le Maire avec les candidats ayant remis une offre.

AINSI :

Conformément à l'article L. 1411-5 du CGCT, au terme de la procédure de concession de service public, Monsieur le Maire saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel il a procédé. Il lui transmet au préalable le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de l'entreprise et l'économie générale du contrat.

Au vu du résultat des discussions engagées avec le candidat et de l'économie générale du contrat tels qu'ils sont présentés dans le rapport du Maire sur le choix du délégataire, Monsieur le Maire

Accusé de réception en préfecture
033-213304967-20161212-D2016-165-DE
Date de télétransmission : 15/12/2016
Date de réception préfecture : 15/12/2016

2016-2016

propose de confier la gestion du service public d'assainissement de la commune de Salleboeuf à la société SUEZ ENVIRONNEMENT dans le cadre d'un contrat de concession de service public.

Les nouveaux tarifs proposés, perçus auprès des usagers, sont les suivants :

- Un abonnement annuel de : **68,00 euros hors taxe**
- Un prix par m³ de : **0,7820 euros hors taxe**

Cette proposition conduit à l'estimation d'une facture de 120 m³ de **365 euros TTC** (y compris part communale, redevances dues à l'Agence de l'eau et TVA).

La durée du contrat de délégation de service public prévue est de 12 ans, avec une prise d'effet prévue au 1^{er} janvier 2017. Le délégataire sera principalement chargé :

- De l'exploitation en continu et de l'entretien des installations du service,
- Du renouvellement des équipements conformément aux termes du contrat,
- De la gestion des relations avec les usagers et de la perception des redevance auprès des abonnés des redevances,
- De la transmission à la Collectivité de l'ensemble des informations techniques et financières relatives au service concédé.

En conséquence,

Vu les articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de la Commission d'ouverture de plis du 12 septembre octobre 2016 au cours de laquelle, les candidats ont été sélectionnés,

Vu le rapport d'analyse des offres et le procès-verbal de la Commission d'ouverture de plis comportant son avis sur les offres du 05 octobre 2016,

Vu le rapport de Monsieur le Maire sur le choix du délégataire et l'économie générale du contrat,

Vu le projet de contrat de concession de service public et ses annexes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le choix de la société SUEZ ENVIRONNEMENT comme concessionnaire du service public d'assainissement de la commune de Salleboeuf pour une durée de 12 ans à partir du 1^{er} janvier 2017 ou de sa notification,
- APPROUVE le projet de contrat de concession de service public du service d'assainissement de la commune de Salleboeuf et ses annexes dont :
 - le compte d'exploitation prévisionnel,
 - le plan de renouvellement programmé,
 - le règlement du service.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de concession de service public avec la société SUEZ ENVIRONNEMENT et toutes pièces afférentes.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait conforme
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire,

Marc AVINEN



Accusé de réception en préfecture
0330013304967-20161212-D2016-165-DE
Date de télétransmission: 15/12/2016
Date de réception préfecture : 15/12/2016